

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 69/34-07

Service consulté

C033
ENHERBEMENT ET PLANTATIONS
SUR LA ZONE EXPERIMENTALE DU ROHM A RODEREN
DANS LE CADRE DU GERPLAN DU PAYS DE THANN

Résumé : *Dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann et dans un objectif de reconquête des friches, la commune de Roderen a sollicité le Département pour le financement d'une phase démonstrative de défrichage sur des parcelles de vignes et de vergers abandonnées. Les travaux de défrichage étant terminés, la commune de Roderen sollicite le Département pour une phase d'enherbement et de plantations de fruitiers hautes tiges. Il est proposé un financement de cette action à hauteur de 80 %, soit une aide maximale de 1.769,20 €.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann, la commune de Roderen souhaite valoriser son paysage rural par la maîtrise de l'enrichissement des coteaux de son ban communal. Cette action est inscrite dans le document cadre GERPLAN (fiche 1.1 « la reconquête des vergers et des vignobles »), qui a été validé par la communauté de communes en date du 25 septembre 2004.

La commune de Roderen a assuré dans un premier temps l'accès aux parcelles en friche en réouvrant 2 chemins existants (CP du 10 juin 2005). Puis, elle a procédé au défrichage raisonné de 18 parcelles à titre expérimental (CP du 24 mars 2006). La commune de Roderen souhaite maintenant procéder à l'enherbement et à la plantation des parcelles en fruitiers hautes tiges.

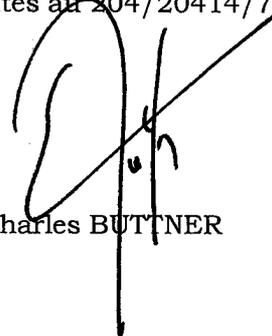
Ces futurs travaux sont inscrits dans le programme prévisionnel 2007 GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 10 avril 2007.

Il vous est proposé, selon les critères votés au BP 2004 (cf rapport environnement naturel), de financer cette action à hauteur de 80 % du coût total hors taxe.

Le coût de ce projet s'élève à 2.211,50 € HT selon les devis présentés par la commune de Roderen et le montant de la subvention départementale serait de 1.769,20 €.

Je vous propose de prendre en compte le subventionnement de cette action pour un montant de 1.769,20 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 MAI 2007

**Valorisation du patrimoine arboré
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03570	RODEREN Enherbement et plantations zone expérimentale Rohm - GERPLAN Pays de Tham	2 211,50	80 %	1 769,20
			Total	1 769,20